

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE  
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE  
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

[www.commune-vourey.fr](http://www.commune-vourey.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise GRTGAZ, représenté par CASTRIQUE Thierry, Parc d'activité des ronzières – 36 bd de Schweighouse, 69530 – BRIGNAIS ; pour la société Contrôle et Maintenance, représenté par COURTIER Charles-Edouard, 6 rue des hauts Musats – Z.I des Vauguilletes, 89100 – SENS.

### ARRETE 2023 – 014

**Article 1 :** pour permettre la pose d'un coffret avec arceau de sécurité, Route de Valence à l'angle, 5 route de Monnair - 38210 Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;
- Empiètement sur la chaussée ;

**Article 2 :** Ces travaux auront lieu :

**Le 27 Mars 2023 sur 4 jours calendaires**

**Article 4 :** Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres et à l'identique avec les mêmes caractéristiques techniques.

**Article 5 :** le présent arrêté sera transmis à CASTRIQUE Thierry, COURTIER Charles-Edouard, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 14 Février 2023  
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, le maire

